

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

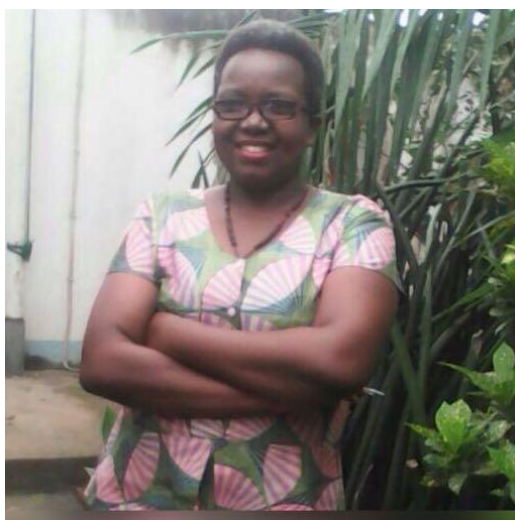
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°48 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 27 février au 5 mars 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 5 mars 2017, au moins 398 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	4
<i>I.2. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	4
<i>I.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	5
<i>I.4. DROIT A L'EDUCATION</i>	6
<i>I.5. DROIT A LA PROPRIETE</i>	7
<i>I.6. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	7
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	8
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i>	8
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	8
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de Procédure Pénale*

CVR : *Commission Vérité Réconciliation*

DPE : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

EAC: *East African Community*

ECOFO: *Ecole Fondamentale*

EP: *Ecole Primaire*

FAB: *Forces Armées Burundaises*

FDN : *Force de Défense Nationale*

FNL : *Front National de Libération*

ISCAM : *Institut Supérieur des Cadres Militaires*

NU : *Nations Unies*

PAM : *Programme Alimentaire Mondial*

PJ : *Police Judiciaire*

PMPA : *Partis et Mouvements Politiques Armés*

REGIDESO : *Régie des Eaux*

SADC : *Southern African Development Community*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 5 personnes tuées, 7 portées disparues, 3 torturées, 6 arrêtées arbitrairement et 2 personnes ont été victimes des VBG. Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations de droits humains.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 7 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires et de tortures dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres du FNL aile d'Agathon Rwasa, des militaires ex-FAB ont été encore et toujours une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Il revient sur le droit à l'éducation qui est menacé au Burundi suite à la crise qui secoue le pays.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures, des vols à main armée et la continuité des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Une personne enlevée en province de Muramvya

Augustin Kabayabaya, détenu de la prison de Muramvya a été enlevé par la police en date du 2 mars 2017. Selon des sources sur place, Augustin Kabayabaya avait été appelé à la direction de la prison puis il n'est plus revenu dans sa cellule. Il était étudiant de l'université de Mwaro en 2015 au moment de son arrestation, accusé d'être contre le 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza.

Six personnes enlevées au centre-ville, Mairie de Bujumbura

En date du 3 mars 2017, vers 17 heures 30 minutes, 6 personnes non identifiées dont 3 femmes et 3 jeunes hommes ont été enlevées par le chef de poste Rohero prénommé Guillaume. Selon des sources sur place, ces personnes ont été enlevées sur l'avenue de la mission, au centre-ville, Mairie de Bujumbura puis embarquées à bord d'un véhicule de type pick-up puis conduites vers une destination inconnue.

1.2. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne battue par des Imbonerakura en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 1^{er} mars 2017, Jean Marie Kwizera, originaire de la colline Mparambo II, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, a été battu par 3 Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur

place, ce jeune Imbonerakure était accusé de vol d'une bicyclette. Les auteurs ont été arrêtés et conduits dans un conteneur servant de cachot de la commune Rugombo. En date du 3 mars 2017, vers le matin, au moins 12 personnes étaient dans ce conteneur.

Une personne arrêtée et torturée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 3 mars 2017, un prénommé Emmanuel, membre du parti FNL aile d'Agathon a été battu par des Imbonerakure de la commune Butaganzwa, dirigés par Ferdinand Banyankimbona. La victime a été par la suite incarcérée au cachot de la commune Butaganzwa.

Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karusi

Methode Gahungu, de la colline Ruyaga, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karusi a été battu par des Imbonerakure de la localité en date du 3 mars 2017. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé de vol de bananes.

1.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Un officier de la FDN arrêté en zone urbaine de Musaga

En date du 4 mars 2017, Major Jean Claude Nibayubahe alias Suguru, a été arrêté par des agents du SNR en commune Muha, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, cet officier de la FDN s'est disputé avec un Imbonerakure dans un bar communément appelé « chez Decobu » jusqu'à se battre. Il a par la suite été enlevé par des agents du SNR puis conduits au cachot de la zone urbaine de Musaga en Mairie de Bujumbura. L'information parvenue à notre rédaction indique que Major Jean Claude Nibayubahe alias Suguru a été libéré le 5 mars 2017 suite à l'intervention des amis de sa promotion à l'ISCAM.

Une femme arrêtée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 28 février 2017, une femme du nom de Mugwaneza, résidante de la commune Bugabira, province Kirundo, a été arrêtée par les agents du SNR puis conduit à la PJ Kirundo. Selon des sources sur place, cette femme, de la composante sociale Tutsi, mariée à un militaire ex-PMPA issu du CNDDD-FDD, a été accusée d'avoir postée sur facebook la photo gribouillée du Président Pierre Nkurunziza. Selon les mêmes sources, son mari qui voulait depuis un certain temps chasser sa femme et qui a ensuite informé le SNR, a maintenant entamé les procédures du divorce en avançant les raisons qu'il ne peut pas vivre avec une femme qui est contre le Président Pierre Nkurunziza. Les mêmes sources nous indiquent que cette femme ne sait même pas comment utiliser les réseaux sociaux.

Deux personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 4 mars 2017, deux personnes Ndunduri Nikoyangize et Innocent Nkengurutse ont été arrêtées sur la colline Kanyunya, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, ces personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition menée par des militaires et policiers sur cette colline. Rien n'a été trouvé chez eux mais les victimes ont été embarquées à bord d'un camion du camp militaire de Mujejuru puis conduites vers une destination inconnue.

Une personne arrêtée en commune et province Makamba

Un militaire en retraite du nom d'Ambroise Bashirahishize, a été arrêté en date du 1^{er} mars 2017 après une fouille perquisition opérée à son domicile par la police de Makamba. Une paire de bottines et des chaussettes militaires usées ont été trouvées dans sa maison. Selon des témoins la fouille ne visait que des

retraités ex-FAB. Monsieur Bashirahishize est pour le moment détenu au poste de police à Makamba. Selon la police, il n’y a pas d’infractions à sa charge sauf certains objets militaires saisis à son domicile. Des policiers et militaires ex-FAB sont victimes des vagues d’arrestations ces derniers jours en province Makamba. La plupart ont été arrêtés et conduits à la prison centrale de Murembwe à Rumonge après des fouilles perquisitions opérées à leurs domiciles. La récente série d’arrestations a visé un retraité en état d’infirmité du nom de Savin Nsavyimana de la commune Nyanza-Lac.

1.4.DROIT A L’EDUCATION

Mauvais traitements des enseignants de l’ECOFO Bwica, en commune Muyinga

L’information parvenue à la Ligue Iteka au cours de cette semaine indique que des mauvais traitements sont signalés à l’endroit des enseignants de l’ECOFO Bwica, en zone Cumba, commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, ces enseignants sont victimes de ne pas être membres du parti CNDD-FDD et travaillent dans des conditions différentes des autres enseignants issus du parti au pouvoir. Au moment où l’heure de travail est fixée à 8 heures, ces enseignants non membres du CNDD-FDD sont obligés d’arriver au travail 7 heures 30 minutes sous peine de sanctions sévères en cas de retard. En outre, ils travaillent toute la journée au moment où leurs collègues issus du CNDD-FDD travaillent une demi-journée. Ils dénoncent ces mauvais traitements de deux poids deux mesures alors qu’ils font un trajet de plus de 10 km à pied pour se rendre au service. Selon des sources au sein du parti au pouvoir, ces mesures ont été prises en guise de forcer ces enseignants d’adhérer au parti CNDD-FDD sinon ils finiront être licenciés et remplacés.

Taux d’abandons scolaires au Burundi

Les abandons scolaires sont très inquiétants au cours du premier trimestre de l’année scolaire 2016-2017 au cycle primaire comme au cycle secondaire et la cause principale est la pauvreté.

Abandons scolaires en province Cibitoke à la fin du 1^{er} trimestre 2016 – 2017

Au total dans toute la province de Cibitoke, on a 8812 cas d’abandons.

Classement d’abandons par commune au niveau d’enseignement primaire et secondaire

Communes	Primaires	Secondaires
Mabayi	3321	25
Rugombo	2754	336
Mugina	871	131
Murwi	511	69
Buganda	358	19
Bukinanyana	337	80
Total	8152	660

La cause principale de ces abandons est la pauvreté. Les enfants manquent de quoi mettre sous leurs dents préférant abandonner l’école. Pour les communes de Rugombo et Buganda, le PAM nourrit les enfants dans certaines écoles avec le projet des cantines scolaires. Selon nos sources, certains directeurs ne donnent pas des données objectives à leurs supérieurs pour montrer qu’ils encadrent mieux les enfants.

I.5.DROIT A LA PROPRIETE

Le problème des habitants du site de Kagaragara toujours non résolus, en province Bubanza

L'information parvenue à notre rédaction en date du 4 mars 2017 indique que les habitants de Kagaragara, zone Bulinga, commune Gihanga, province de Bubanza, vivent dans des conditions très difficiles depuis que le gouverneur de Bubanza, Tharcisse Niyongabo les a chassés de leur site. Beaucoup parmi eux vivent à la belle étoile et beaucoup d'enfants sont hospitalisés à cause de la faim et du froid. Léopold Ndayisaba, administrateur de la commune Gihanga, dit qu'aucun bienfaiteur ne s'est encore présenté et que la question est en train d'être étudié. La même source précise que plus de 2000 personnes sont déjà chassées de ce site.

I.6. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en province de Muramvya

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 février 2017, en date du 24 février 2017, colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya, un enseignant de l'EP du nom d'Emile Nshimirimana a violé sa travailleuse domestique, K.N, âgée de 15 ans.

Une fille violée en commune et province Bubanza

En date du 27 février 2017, sur la colline et zone Mitakataka de la commune et province Bubanza, Thierry Niyonkuru a violé Bella Kadacika âgée de 15 ans, élève de la 7^{ème}, originaire de la commune Kanyosha. Thierry Niyonkuru a été arrêté et conduit au cachot de la police de poste de Bubanza.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES

Un corps sans vie retrouvé en province Ruyigi

Un corps sans vie d'un plombier qui travaillait à la Regideso en province Ruyigi a été retrouvé en date du 2 mars 2017 dans une maison où il habitait dont le propriétaire est Clavera Ntakarutimana. Selon des sources sur place, la victime a été enterrée en date du 3 mars 2017 par sa famille venue du Rwanda. La même source indique que Clavera Ntakarutimana a par la suite subi des menaces des Imbonerakure de la localité du fait qu'ils ont vu des rwandais chez elle. En outre, ils l'ont accusée de continuer à collaborer avec Maggy Shalom, car elle fut une employée de la maison Shalom.

Un cadavre retrouvé en province Gitega

Un corps sans vie de Thacien Bahuta, âgé de 68 ans, un retraité de la REGIDESO, résidant au quartier Rango, de la zone et commune Gitega, a été retrouvé mort, pendu sur un arbre à la rivière Ruvubu en date du 27 février 2017. Selon des sources de sa famille, ce père de six enfants a été vu la dernière fois le 26 février 2017 au quartier Rango de la commune et province Gitega. Il a dit à ses voisins qu'il se rendait voir son fils qui était malade.

Un corps sans vie retrouvé en commune Nyabikere, province Karusi

Un corps sans vie d'un prénommé Désiré a été retrouvé dans sa maison sur la colline Ruvumu, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karusi en date du 1^{er} mars 2017.

II.2.DES ATTAQUES ARMEES

Une personne tuée en commune Bukemba, province Rutana

Emmanuel Dushime, résidant à Gihofi, commune Bukemba, province Rutana a succombé à ses blessures à l'hôpital de Kibuye où il était en train d'être soigné en date du 27 février 2017. La victime avait été grièvement blessée, fusillé par des hommes armés dans la nuit du 25 février 2017 au moment où il quittait le bar chez « Nondo » à Gihofi, commune Bukemba, province Rutana.

Deux personnes tuées en commune et province Kirundo

Une information parvenue à notre rédaction en date du 4 mars 2017 nous indique qu'en date du 26 février 2017, deux personnes ont été tuées, lors d'un vol armé qui aurait mal tourné au domicile d'Ézéchiel Cishahayo, sur la colline Rambo commune et province Kirundo. Selon des proches, Cishahayo a succombé à ses blessures après avoir été conduit à l'hôpital. Il a été blessé en tentant d'empêcher des individus qui s'apprêtaient à commettre un vol dans sa maison. Un des présumés voleurs a également été tué, par ses compagnons qui l'auraient confondu avec Cishahayo selon les sources sur place. Trois autres ménages de la même colline ont aussi été attaqués.

Un enfant tué en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 4 mars 2017, vers 22 heures, à la 9^{ème} transversale, dans le secteur Rusiga de la zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un enfant du nom de Ciza âgé de 14 ans a été égorgé par des hommes non identifiés.

II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Quatre personnes retrouvées mortes en province de Kirundo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 mars 2017 indique que quatre corps sans vie d'un homme du nom de Venant Gasasira âgé de 50 ans, son épouse du nom de Nzeyimana âgée de 35 ans et ses deux enfants l'un de 7 ans et l'autre de 3 ans, ont été retrouvées dans leur maison sur la colline Gisitwe, commune Ntega, province Kirundo en date du 1^{er} mars 2017. Le corps de Venant avait une corde à la gorge et celui de sa femme était découpé à la machette.

Une personne tuée en commune et province Muyinga

En date du 3 mars 2017, Moussa Ntakarutimana, âgé de 65 ans, résidant sur la colline Nyamirambo, zone Cumba, commune et province Muyinga, a été tué par son fils en complicité avec sa femme puis jeté dans une latrine.

Marche manifestation des membres du CNDD-FDD en province Muyinga

Le pouvoir du CNDD-FDD a organisé samedi le 4 février 2017 des marches manifestations publiques dans plusieurs coins de la province Muyinga. L'objectif de ces manifestations était de fustiger le rôle de la Tanzanie qui a accueilli lors de récentes négociations d'Arusha, ceux qu'ils appellent des « putschistes » et de dénoncer la décision de refus d'adhésion du Burundi à la SADC, toujours à l'initiative de la Tanzanie, selon les responsables du CNDD-FDD. Nos rapporteurs sur place ont dénoncé des slogans et des injures au cours de ces manifestations, qui incitaient à la haine et à la révolte contre des partis d'oppositions et des organisations de droits de l'homme.

Le président de la Ligue des jeunes Imbonerakure en province Muyinga, Shabani Nimubona, qui est en même temps le chef de zone Cumba, commune et province Muyinga, a tenu une réunion au cours de cette semaine en zone Munagano où il a mis en garde les habitants de cette localité que celui qui sera dénoncé

ou soupçonné être contre le 3^{ème} mandat du Président Nkurunziza, son sort sera comme celui de ceux qui ont attaqué le camp militaire de Mukoni, affirmant publiquement qu'ils les a corrigé.

Marche manifestation des Imbonerakure en province Rutana

Le matin du 4 mars 2017, au chef-lieu de la province Rutana, des jeunes Imbonerakure de la commune Rutana, ont scandé des slogans glorifiant le Président Pierre Nkurunziza. Selon des sources sur place, ces jeunes avaient aussi des écrits sur des banderoles qui expriment le soutien du pouvoir en place et dénonçant les rapports des NU, qu'ils considèrent biaisés.

Flambée des prix des denrées alimentaires, en province Gitega

Un kg de riz produit localement passe de 1700 francs à 2000 francs, celui en provenance de la Tanzanie passe de 2000 francs à 2500 francs, un bidon de 5 litres d'huile de coton passe de 18000 francs à 23000 francs, un petit régime de banane passe du simple au double de 5000 francs à 10000 francs.

C'est pour la première fois que la farine de manioc ne soit pas disponible sur les marchés à Gitega. Un kg de farine de manioc première qualité communément appelée « Ikivunde » passe de 1000 francs à 1500 francs, un kg de farine deuxième qualité dite « Inyange » passe de 800 francs à 1300 francs.

Par contre, il y a un léger mieux pour le haricot. Celui produit localement passe de 1800 francs le kg à 1600 francs, le haricot jaune passe de 2300 francs à 2000 francs le kg. Un kg de pomme de terre passe de 800 francs à 700 francs les commerçants disent que cette baisse des prix pour le haricot et la pomme de terre est due à production de cette saison.

D'une façon générale, les populations grognent et disent que si rien n'est fait elles risquent de mourir de faim. Ces populations demandent aux autorités concernées de trouver des solutions à ce problème.

L'information parvenue à notre rédaction en date du 6 février 2017 indique que le problème de carburant est signalé dans cette province de Gitega où des longues files d'attente sont nombreux dans des différentes stations de pétrole.

Début des fouilles d'une fosse commune en province Mwaro

Une information parvenue à notre rédaction nous indique que le 27 février 2017, la CVR a entamé un travail scientifique d'exhumation des ossements à Makamba dans la commune de Rusaka, province Mwaro. Une équipe d'experts est à l'œuvre. Elle a commencé à délimiter la zone où les ossements ont été découverts. Cette équipe technique est accompagnée par une anthropologue légiste française. Tania Delabarde est consultante auprès du Comité International de la Croix-Rouge. La fosse commune de Rusaka a été découverte lors de la construction des fondations d'une école d'enseignement des métiers. Selon Clotilde Niragira, secrétaire générale de la CVR, des fouilles seront aussi réalisées dans d'autres provinces comme Rumonge et Muramvya.

Les habitants préoccupés par des contributions forcées en commune Buyengero, province Rumonge

Des populations ordinaires doivent payer 2000 francs par ménage, chaque fonctionnaire doit payer une somme de 5000 francs et 10.000 francs pour un commerçant. Des habitants de cette commune dénoncent des recouvrements forcés dont ils sont victimes chaque jour du marché.

Ils affirment que l'accès au marché du chef-lieu de la commune Buyengero et de Kabumburi est conditionné par la présentation d'un reçu de paiement de cet argent. Des agents communaux sont mobilisés sur ces marchés pour contraindre la population à payer ces contributions.

Les autorités administratives de cette commune reconnaissent l'existence de cette contribution, mais le conseiller technique de l'administrateur de la commune Buyengero chargé du développement nie le forcing de l'administration. Laurent Nduwayo affirme que la commune Buyengero a bénéficié d'une promesse d'une école de métier en zone Muzenga dont la participation à sa construction est un devoir pour toute la population de cette commune.

D'après les prévisions communales, la population de la commune Buyengero doit participer à hauteur de 26 000 000 de francs. La présidence a accepté de donner des tôles, du ciment et des fers à béton. Actuellement, de nombreux ménages de cette commune sont confrontés à une pauvreté sans nom. Difficile pour elles de s'acquitter de cette contribution sans oublier aussi de faire face à la récente hausse des taxes sur les produits agricoles, leur source principale de revenu.

Cotisation forcée des enseignants, province Kirundo

Tous les enseignants de la DPE Kirundo ont été contraints de payer des contributions forcées d'une somme de 5000 fbu pour la construction de la permanence du parti du CNDD-FDD. Selon les sources sur place, ce sont les directeurs des écoles qui collectent cette somme avec des menaces que ceux ne vont pas payer cette cotisation n'auront pas droit à des documents administratifs. Les mêmes sources nous indiquent qu'au mois de février 2017, il y avait eu contribution forcée de 5000 fbu aux enseignants en soutien aux gens affamés mais l'argent collecté à payer les Imbonerakure de la province.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement qui constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La Ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtiments impitoyables.

La ligue Iteka est également préoccupée par le contexte de violences répressives contre des citoyens, des membres du FNL, aile d'Agathon Rwasa et des militaires ex-FAB présumés être contre le pouvoir du CNDD-FDD.

Elle s'inquiète de l'état des lieux des droits et libertés fondamentaux, de la sécurité des citoyens burundais qui ne cesse de se dégrader dans le pays.

La ligue Iteka trouve anormal le traitement réservé à la population de Kagaragara en commune Gihanga chassée injustement de la terre sans aucune autre alternative de réintégration.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De mettre fin le plan de diviser les corps de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;

- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De choisir la voie de la paix et de la recherche d'une paix durable au risque de mettre le pays à feu et à sang, ce qui met en danger tout le peuple burundais y compris certains membres du parti au pouvoir qui croient être à l'abri du mal ;
- De trouver des propriétés foncières aux habitants de Kagaragara chassée injustement de leurs propriétés ;
- De trouver une solution urgente et adéquate face aux abandons scolaires.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.